



Liquidation d'une SARL Suite au décès du gérant

Par **shapai11**, le **28/09/2017** à **05:52**

Bonjour,

Mon mari est décédé en 2014. IL était seul gérant salarié de son SARL. Lui avec 51 % et moi 49 %. Nous avons 2 enfants mineurs et lui a 2 enfants majeurs d'un précédent mariage. La succession n'est toujours pas finie puis ce que j'attends toujours une réponse du juge du tutelle pour parler au nom de mes enfants. J'ai dû tout enlever du magasin de mon mari pour éviter de payer le loyer car plus d'argent sur le compte du magasin et tout le mobilier et le stock est stocké dans mon garage. On m'a dit qu'il fallait faire une assemblée générale extraordinaire entre ses enfants et moi pour désigner un nouveau gérant pour procéder à la liquidation du magasin. D'un commun accord je pense de se sera moi qui sera désignée mais combien cela coûterait ? car j'ai déjà du mal à arriver à la fin du mois, étant seule avec 2 enfants. Y a-t-il possibilité d'un liquidateur professionnel ? je ne sais si cela existe. Si je suis gérante c'est à moi de tout vendre et si je n'arrive pas à tout vendre que dois-je faire ? je n'en sais rien je suis un peu perdue. C'était un magasin de vente et recharge de consommable informatique et un scooter qui fait partie lui aussi de la société. Et dernière question, est-ce vrai que je ne peux rien vendre de la société puis ce que pas de gérant ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **28/09/2017** à **13:21**

Bjr,

Oui, une Ag entre vous et les autres actionnaires par succession, doit nommer un liquidateur.